RAPPORT D'ACTIVITE 2011

Instantanés 2011

Le message du Président

Le 22 octobre 2011, 15 communes affichent leur colère. En placardant « *Cette commune n'est pas une niche fiscale* » sur le frontispice de leur hôtel de ville, sur un rond point ou proche d'une voie de circulation, les Villes de l'Association nationale pour la maîtrise des risques technologiques majeurs (Amaris) alertent, une nouvelle fois, l'opinion public sur l'injustice subie par les riverains des sites Seveso. Un mois auparavant, Amaris donne rendez-vous aux journalistes sur le thème « *Catastrophe AZF : 10 ans. Il est temps d'agir concrètement pour la prévention des risques industriels.* ». Résultats de ces deux campagnes de communication : en 2011, on parle Plans de prévention des risques technologiques (PPRT) dans les médias et nos propositions sont relayées au Parlement.

Pour Amaris, 2011 est donc une année placée, une fois encore, sous le signe des PPRT. Ils restent au cœur de nos préoccupations et orientent la plupart de nos actions. Je pense tout particulièrement aux rencontres que nous organisons dans les grands bassins industriels, à Toulouse, Lyon, Fos-sur-Mer, Bordeaux et Strasbourg. A chaque fois, j'ai d'ailleurs constaté que les élus se saisissent plus fermement de ce dossier technique et politique.

Rencontres PPRT mais également journée d'information sur les Plans communaux de sauvegarde (PCS), déploiement du site www.amaris-villes.org et lancement de la lettre d'information mensuelle : notre activité a été riche. Pour notre association, 2011 est une année de développement et de croissance. **16 communes nous ont rejoints**. Amaris se renforce, grandit et développe ses projets. A tous, merci !

Yves Blein, Président d'Amaris,
Maire de Feyzin
Vice-président du Grand Lyon

Sommaire

INSTANTANES 2011 1
LE MESSAGE DU PRESIDENT 2
AMARIS MODE D EMPLOI .....
MISSIONS 7
ORGANISATION 8
ADHERENTS 9
NOS PARTENAIRES 11
REPRESENTATIONS EXTERNES 12
CONTRIBUTION AUX DEBATS .....
PPRT ET CREDIT D IMPOT 15
NOS PROPOSITIONS 16
FOCUS – CREDIT D'IMPOT 17
INSTANCE DE SUIVI DES PPRT 18
CANALISATIONS 19
LES RENCONTRES AMARIS .....
LES RENCONTRES PPRT 21
RENCONTRE PCS 28
PETIT DEJEUNER DE TRAVAIL 29
MUTUALISATION DES CONNAISSANCES .....
SOUTENIR ET ACCOMPAGNER 33
ECHANGER NOS EXPERIENCES 34

Amaris,
mode d’emploi

Missions

Amaris réunit les Communes et Intercommunalités accueillant sur leurs territoires des activités industrielles ou des canalisations de transport de matières dangereuses. Amaris est née en 1990 de la volonté d'aider les communes à gérer les risques avec pour OBJECTIF de développer une culture territoriale de la sécurité.

Amaris : un réseau, des solidarités

Fédérant des collectivités qui font face à des situations très diverses, AMARIS a pour ambition de créer des liens entre les collectivités locales concernées par les risques industriels et d'établir une solidarité intercommunale. Les échanges sur les expériences de chacun permettent, à ses adhérents, de trouver des solutions adaptées et innovantes à de nombreuses situations.

POUR DEFENDRE.....

Amaris accompagne les collectivités locales dans l'analyse et la résolution de leurs difficultés. Amaris leur offre notamment une tribune pour faire part, aux pouvoirs publics et aux industriels, de leurs difficultés, observations, interrogations et propositions. Notre association est aujourd'hui reconnue **comme un interlocuteur de référence** par les pouvoirs publics. Ainsi, au titre de l'Association des Maires de France, nous représentons les collectivités locales dans différentes instances nationales.

POUR OUTILLER.....

Amaris s'efforce d'être un lieu ressource sur le risque industriel. Amaris effectue un travail de veille et d'information permanente. L'association a mis en place une **bibliothèque de ressources** : documentations, retours d'expériences et compétences de techniciens et juristes sont à disposition des adhérents.

POUR DIALOGUER.....

Amaris est un lieu de rencontre. Parmi ses partenaires, nous retrouvons les fédérations d'industriels (Union Française des Industries Pétrolières, Union des Industriels Chimiques), France Nature Environnement. Ce dialogue prend corps lors des rencontres PPRT qu'Amaris organise sur le territoire. Elles sont là chaque fois un temps de rencontre entre les représentants des collectivités locales, services de l'Etat, industriels et les associations de riverains des sites.

UNE EQUIPE.....

En soutien du Président d'Amaris :
***Delphine FAVRE**, chargée de mission
***Christelle SALAS**, assistante de l'association
***Danielle SAUGE-GADOUD**, conseillère technique

Repère

STATUTS - Article II – 1

Cette association a pour but d'établir, entre les Communes et intercommunalités membres, une solidarité face aux risques technologiques majeurs : l'étude de cas, la protection, la communication, la diffusion des connaissances, des propositions, et d'intervenir en vue de la défense des intérêts des communes et de leurs populations.

HOMMAGE A SERGE TARASSIOUX

Le 11 août 2011, Serge Tarassioux, Maire de Pierre-Bénite et membre du Conseil d'administration d'Amaris, est décédé d'un infarctus à l'âge de 41 ans.

Serge Tarassioux était Maire d'une commune particulièrement concernée par le risque industriel. Il avait développé en la matière une vision particulièrement innovante. Pour faire avancer les débats, il avait lancé le *Forum sur la sécurité industrielle et la ville durable*. Cet événement biannuel s'appelle désormais **Entretiens Serge Tarassioux**.

Organisation

LE BUREAU……

La composition du bureau a changé en 2011. Amaris tient à remercier vivement Jean-Paul LIMBASSE pour avoir assuré les fonctions de trésorier depuis 2000.

Yves **BLEIN**, Président
André **LANGEVIN**, Trésorier
Gérard **PERROTIN**, Secrétaire
Dominique **BERNARD**, Vice-président
Yves **GUEGADEN**, Vice-président
Jean-Paul **LECOQ**, Vice-président
René **RAIMONDI**, Vice-président
Membres du bureau :
Gérard **BLANCHARD**, Bernard **BODON**,
Christian **BRAUX**, Bernard **LE RISBÉ**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION……

Il se réunit chaque trimestre au siège de l'AMF, à Paris. Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité d'Amaris et veille à leur mise en œuvre.

Dominique **BERNARD**
VP de la communauté de Communes de Lacq
Gérard **BLANCHARD**
Maire-délégué de Mardyck (Dunkerque)
Yves **BLEIN**
Maire de Feyzin et VP du Grand Lyon
Bernard **BODON**
adjoint au Maire de Pont-de-Claix
Claudine **BOISORIEUX**
Maire de Clamecy
Paul **BOUDOUBE**
Maire de Puget-sur-Argens
Christian **BRAUX**
Maire de St-Cyr-en-Val
Alban **BRUNEAU**
Adjoint au Maire de Gonfreville-l'Orcher
Jackie **CROUAIL**
Maire de Salaise-sur-Sanne
Mireille **DOMENECH-DIANA**
Vice-présidente du Grand Lyon
Yves **GUEGADEN**
Adjoint au Maire de Notre-Dame-de-Gravenchon
Michel **GUILLOUX**
Adjoint au Maire de Feyzin
Jean-Claude **HAIGRON**
Maire de Vern-sur-Seiche
André **LANGEVIN**
Maire d'Arnage
Bernard **LE RISBE**
Adjoint au Maire de Jarrie
Jean-Paul **LIMBASSE**
administrateur
Michèle **MUNOZ**
Conseillère municipale à St-Fons
René **RAIMONDI**
Maire de Fos-sur-Mer
Miren **SERVONNET**
Adjointe au Maire de Pierre-Bénite

Collectivités adhérentes

LES COMMUNAUTES

Communauté d'agglomération du Douaisis
Communauté d'agglomération Havraise
Communauté d'agglomération d'Orléans
Communauté d'agglomération
Porte-du-Hainaut-Wallers
Communauté de communes
Caux Vallée-de-Seine
Communauté de communes de Lacq
Communauté de communes Pays d'Uzel
Communauté urbaine de Bordeaux
Communauté urbaine de Dunkerque
Grand Lyon
Grand Toulouse
La Carène-Saint Nazaire agglomération
SAN Ouest Provence

LES COMMUNES

Ambès
Arnage
Aspres-sur-Buëch
Aumale
Bantzenheim
Bassens
Berre-l'Étang
Boussens
Céré-la-Ronde
Chalampé
Champagnier
Château-Arnoux
Châteauneuf-les-Martigues
Clamecy
Coltainville
Deluz
Donges
Feyzin
Fos-sur-Mer
Frontignan-la-Peyrade
Genay
Gennes
Gerzat
Gonfreville-l'Orcher
Grand-Quevilly
Illzach
Issou
Istres
Jarrie
La Rochelle
L'Herbergement
Mardyck
Martigues
Mazingarbe
Monestier-de-Clermont
Montoir-de-Bretagne
Nesle
Notre-Dame-de-Gravenchon
Pierre-Bénite
Pont-de-Claix
Puget-sur-Argens
Rémalard
Ribécourt-Dreslincourt
Roussillon
Saint-Crespin-sur-Moine
Saint-Cyr-en-Val
Saint-Fons
Saint-Gaudens
Saint-Julien-en-Beauchêne
Saint-Martin-de-la-Cluze
Saint-Pierre-des-Corps
Salaise-sur-Sanne
Salindres
Sarralbe
Solaize
Tavaux
Thann
Thiant
Vern-sur-Seiche
Vert-le-Petit
Village-Neuf
Vire
Vonges

LES NOUVEAUX ADHERENTS

Communauté d'Agglomération d'Orléans
La Carène-Saint Nazaire agglomération
Aspres-sur-Buëch
Genay
Grand-Quevilly
Illzach
Issou
Martigues
Monestier-de-Clermont
Montoir-de-Bretagne
Saint-Gaudens
Saint-Martin-de-la-Cluze
Saint-Pierre-des-Corps
Sarralbe
Thann
Vonges

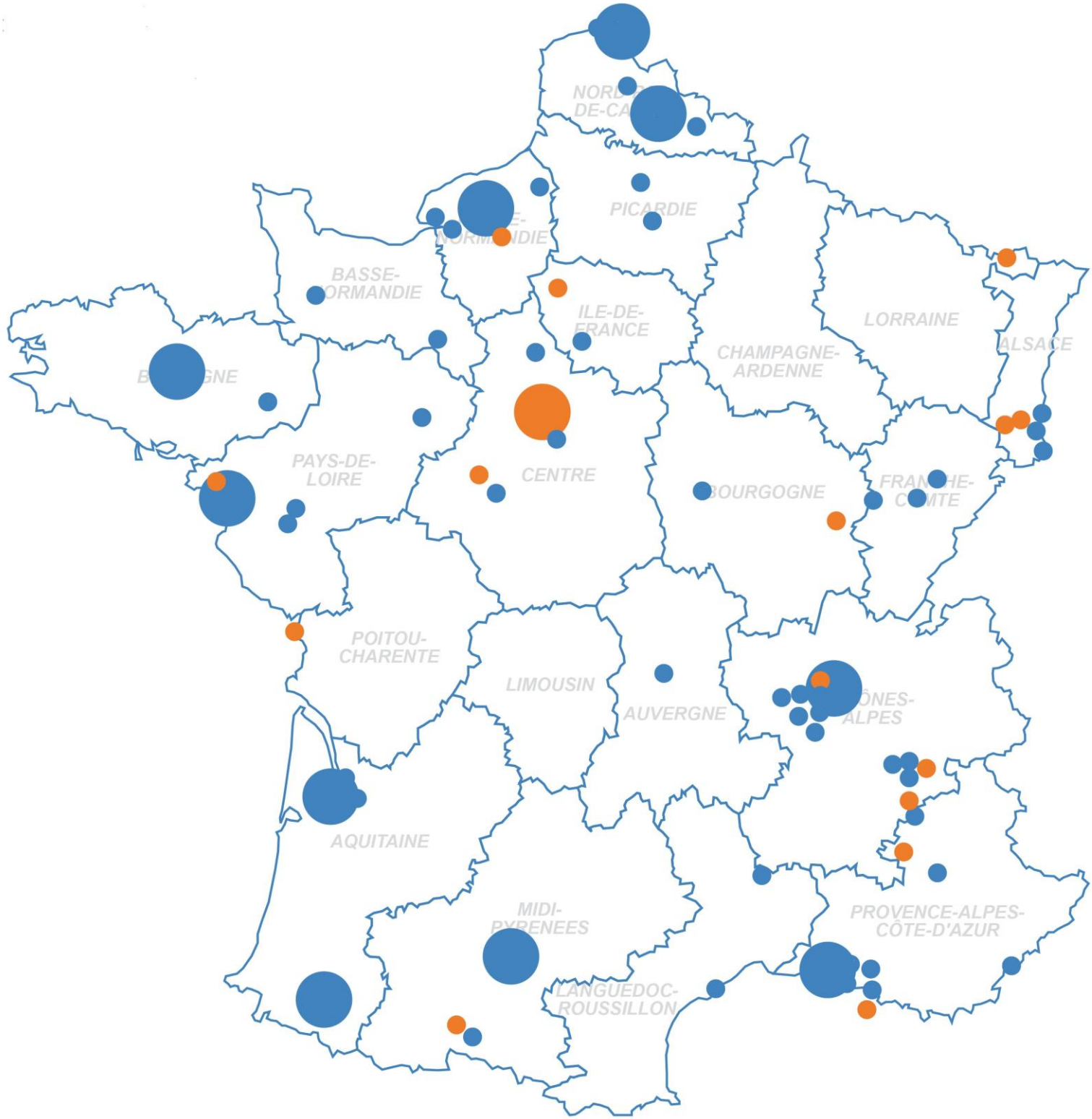
PICARDIE
BASSE-
ORMANDIE
ILE-DE-
FRANCE
LORRAINE
CHAMPAGNE-
ARDENNE
PAYS-DE-
LOIRE
CENTRE
POITOU-
CHARENTE
LIMOUSIN
AUVERGNE
AQUITAINE
MIDI-
PYRENEES
LANGUEDOC-
ROUSSILLON
PROVENCE-ALPES-
CÔTE-D'AZUR

Nos partenaires

LES POUVOIRS PUBLICS.....

L'association Amaris est soutenue par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement.

NOUS REPRESENTONS.....

L'Association des Maires de France délègue à Amaris plusieurs représentations.

NOUS ECHANGEONS ET TRAVAILLONS AVEC.....

Représentations externes

INSTANCE DE SUIVI PPRT
➔ Yves BLEIN
CONSEIL SUPERIEUR DE LA PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (CSPRT)
➔ Yves BLEIN, André LANGEVIN, Yves GUEGADEN
INERIS - CONSEIL D'ORIENTATION ET GROUPE DE TRAVAIL
➔ Yves GUEGADEN, Michel GUILLOUX
CONSEIL NATIONAL DE PROTECTION CIVILE
➔ Michel GUILLOUX, Gérard BLANCHARD

ICSI - CONSEIL D'ORIENTATION + GEC
➔ Gérard PERROTIN, Michel GUILLOUX, Delphine FAVRE, Danielle SAUGE-GADOUD
GROUPE DE TRAVAIL SPIRAL
➔ Danielle SAUGE-GADOUD

COMITES DE PILOTAGE : ASSISES DES RISQUES TECHNOLOGIQUES DE DOUAI / FORUM DE PIERRE-BENITE / LES IRISES
➔ Delphine FAVRE, Danielle SAUGE-GADOUD

Le CSPRT par André Langevin

André Langevin, que fait le CSPRT ?

Le CSPRT a élargi son domaine d'intervention et donc d'examen pour avis des projets de décrets d'application ou d'arrêtés sur deux sujets : le nucléaire et les réseaux de transport par canalisation, qui s'ajoutent aux sujets relatifs aux ICPE qui sont le fondement des séances.

Quelle est la place des collectivités ?

La nouvelle composition reconnait une vraie place aux représentants des collectivités locales puisque nous sommes passés de 2 à 4 représentants des Maires. Ont ainsi été désignés sur proposition de l'AMF qui avait sollicitée Amaris : Jacques Vernier (Maire de Douai), Yves Blein (Maire de Feyzin), Yves Guégaden, (Maire-adjoint de Notre-Dame-de-Gravenchon) et moi-même.

Quel est son fonctionnement ?

Il se réunit une fois par mois avec des ordres du jour chargés qui donnent lieu à des débats riches en échanges entre l'administration, les personnalités qualifiées, les inspecteurs ICPE, les représentants des industriels, du personnel, des associations de défense de l'environnement et des élus.

Le CNPC par Michel Guilloux

Comment fonctionne le CNSC ?

Le CNPC organise son travail en commissions. Au total, il y en a 6. Je participe à deux d'entre elles (Commission incendie-secours-sauvegarde, Commission Sécurité industrielle et transport) ainsi qu'au Conseil d'administration.

Comment ces commissions travaillent-elles?

Elles produisent des avis et des propositions qui sont ensuite remises aux autorités en charge de la sécurité civile.

Parmi les sujets examinés en 2011, que retenez-vous ?

Nous avons travaillé sur : l'apport des moyens militaires aux secours civils en cas de cataclysme, la réforme territoriale et sécurité civile, le service civique (travail en partenariat avec le cabinet de M[r] Hirsch), l'organisation des secours au niveau européen et les questions de sécurité posées par les nanotechnologies.

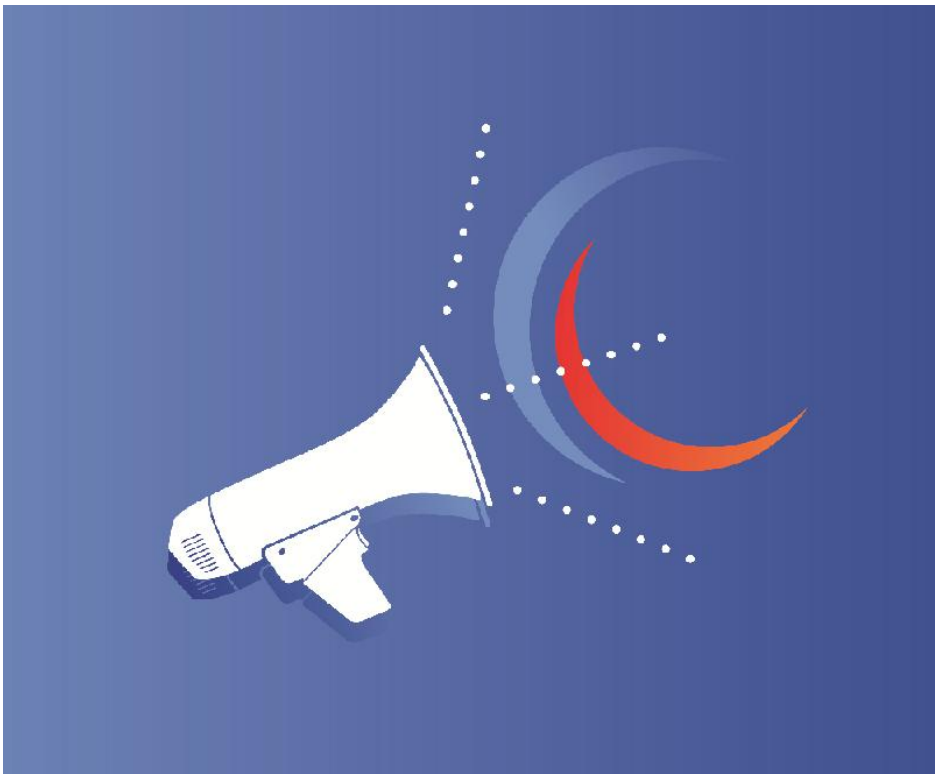

Contributions aux débats

PPRT

En mai 2011, sur les 420 PPRT prévus, qui auraient dû être approuvés en 2008, 374 étaient prescrits et 101 étaient approuvés.

POURQUOI UNE TELLE SITUATION ?

Un niveau de prise en charge des travaux de sécurisation inacceptable -

Depuis la Loi de Finances 2012, l'Etat propose un crédit d'impôts à hauteur de 30%, calculé sur une assiette maximale de 20 000€ pour un couple. Ce soutien est en progression par rapport aux 1500€ (15%) que la Loi Bachelot prévoyait à l'origine, mais en net recul par rapport aux 12 000€ (40%) en juin 2010 dans le cadre de loi Grenelle 2. Les habitations concernées sont pour la plupart la propriété de ménages aux revenus modestes. La perspective de devoir assurer la majeure partie des coûts n'est tout simplement pas à leur portée.

Un risque de fragilisation du tissu économique -

Pour les entreprises, la loi exige également de réaliser des travaux de mise en sécurité, sans qu'aucune prise en charge ne soit prévue. Plus de 10 000 entreprises sont concernées, avec un coût total estimé à 1,5 milliard d'€. Les entreprises, n'ayant pas les moyens de réaliser les travaux, sont susceptibles de se délocaliser. Celles qui pourront investir dans la sécurisation de leurs locaux seront de fait freinées dans leur développement. Par ailleurs, les entreprises étant expropriées, dans le cadre d'un PPRT, n'auront pas nécessairement la possibilité de se réimplanter dans la commune et certaines d'entre elles risquent de devoir fermer définitivement leurs portes. Ces bouleversements génèrent des conséquences sur l'emploi.

Une carence de communication -

Les communes ont des difficultés à être reconnues comme des interlocuteurs à part entière. Les premières discussions ont lieu entre les industriels et l'Etat, ce sont elles qui fixent les «règles du jeu». La procédure du PPRT n'intègre les communes qu'après la réalisation des études techniques et la définition des périmètres. Faute d'informations, elles se retrouvent en difficulté pour répondre aux questions des riverains. Il en résulte un climat d'incompréhension et d'angoisse.

Un manque de visibilité sur les stratégies des industriels -

L'élaboration d'un PPRT a vocation à s'inscrire dans une démarche de long terme, et peut offrir à la commune l'opportunité de réfléchir à un nouveau projet de territoire. Cette ambition est biaisée, dans la mesure où les collectivités ignorent quels sont les projets des industriels implantés sur leur territoire.

LE LIVRET « 10 QUESTIONS SUR LES PPRT »

Au sommaire **de ce livret réalisé par Amaris en collaboration avec l'ICSI :** *quelle acceptabilité pour l'industrie à risques en France ? Le PPRT est-il un outil anti-économique ? Séquence technique : y a-t-il un problème de transparence ? Les PPRT, et après ?*

LES PROPOSITIONS d'AMARIS

1. **Améliorer la prise en charge des travaux de renforcement du bâti pour les populations qui y sont contraintes.**
2. **Prendre des mesures spécifiques pour les activités économiques-** Amaris propose des mesures organisationnelles là où elles sont envisageables : mise en place de plans d'évacuation, aménagements de locaux de confinement, sensibilisation et formation des salariés.
3. **Créer des conditions d'information et de concertation équitables entre chacune des parties prenantes -** Amaris réclame une plus grande transparence au cours des phases d'études techniques. L'association souhaite que les échanges d'informations s'améliorent entre les parties prenantes concernées : Etat, préfecture, industries, communes, habitants. Par exemple, les élus doivent pouvoir disposer des informations suffisantes, sans les demander, pour répondre aux interrogations des riverains. Les communes doivent également disposer des moyens permettant de sensibiliser et d'informer les habitants, notamment en organisant des rencontres et des débats.
4. **Engager une réflexion de fond sur la gestion du risque et la place des industries à risque sur le territoire -** Amaris interpelle les pouvoirs publics sur la nécessité de repenser en profondeur la gestion du risque industriel en France. Dans ce cadre, elle souhaite une réelle réflexion sur la place des industries à risques dans les politiques industrielles engagées sur le territoire. Certaines activités à risques ont-elles vocation à rester implantées dans des environnements urbains ? Leur présence n'est pas toujours synonyme de développement économique alors que les entreprises, situées à leur proximité, peuvent être de véritables bassins d'emplois. Aujourd'hui, ces dernières sont directement menacées par la mise en place des PPRT.

LES PROPOSITIONS d'AMARIS

Focus - Crédit d'impôt

L'amélioration de la prise en charge des travaux est LE cheval de bataille d'Amaris. Une nouvelle fois, tout a été mis en œuvre pour y parvenir en 2011. A l'automne 2011, Amaris a lancé deux opérations en direction de la presse. Des avancées ont été obtenues (le doublement du plafond) et le sujet a fait débat au Parlement.

CHRONOLOGIE 2011.....

Février - Amaris donne rendez-vous aux parlementaires.

Mai - Amaris auditionnée par J. Pélissard, rapporteur spécial pour la Commission des finances.

Juillet – Les parlementaires *M-N. Battistel, F. Hillmeyer, F. Keller et J-P. Lecoq* rencontrent le directeur de cabinet adjoint de la Ministre de l'environnement.

Juillet - Yves Blein, des représentants de l'UFIP et l'UIC rencontrent M^{r} De Singly, conseiller du premier Ministre.

Septembre - Conférence de presse

- Yves Blein, des représentants de l'UFIP et l'UIC rencontrent un conseiller du Ministre des finances.

Octobre - *Ma commune n'est pas une niche fiscale.*

Novembre - L'Assemblée double le plafond du crédit d'impôt.

Décembre - Le Sénat rétablit le taux du crédit à 40% (CF Grenelle 2).

- Lettre ouverte

- L'Assemblée rabaisse le taux à 30%.

LETTRE OUVERTE POUR LA PROTECTION DES RIVERAINS DES SITES INDUSTRIELS

AMARIS, France Nature Environnement, l'UFIP et l'UIC prennent acte des progrès réalisés, tant à l'Assemblée nationale qu'au Sénat, à l'occasion du vote de la loi de Finances 2012, s'agissant de la prise en charge des travaux prescrits à des habitants concernés par des Plans de prévention des risques technologiques (PPRT). Le Sénat a, en effet, rétabli le taux et le plafond du crédit d'impôt au niveau adopté dans la loi dite Grenelle 2, à savoir un taux de 40% et un plafond de 30 000€.

AMARIS, FNE, l'UFIP et l'UIC appellent les parlementaires de la Commission mixte paritaire à confirmer ces dispositions.

AMARIS, FNE, l'UFIP et l'UIC rappellent que ces dispositions ouvriraient la voie à une participation des collectivités et des industriels. Les industriels et les collectivités locales, percevant la contribution économique territoriale, s'engageraient à apporter, chacun, une aide supplémentaire de 20% du montant des travaux jusqu'à ce plafond de 30 000€.

AMARIS, FNE, l'UFIP et l'UIC estiment que ces dispositions permettraient :

- d'apporter une solution stable au problème de la mise en sécurité des riverains des sites Seveso.

- de rétablir un climat plus favorable tant pour l'activité des industriels que pour la dynamique des collectivités concernées.

COSIGNEE PAR YVES BLEIN, BRUNO GENTY (PDT de FNE), JEAN PELIN (DG de L'UIC), JEAN-LOUIS SCHILANSKY (PDT de L'UFIP)

Instance de suivi des PPRT

Cette instance de suivi a été mise en place par la direction générale de la prévention des risques (DGPR). Yves Blein représente les collectivités, au titre de l'AMF, dans ce tour de table qui réunit, environ deux fois par trimestre, industriels (UFIP, UIC), riverains (FNE) et les services de l'État.

Dans cette instance, sont discutés les problèmes soulevés par l'élaboration des PPRT. Amaris fait remonter propositions et doléances des collectivités. Depuis sa mise en place, la recherche de solutions, pour améliorer la prise en charge des travaux, a régulièrement occupé l'ordre du jour. Pour autant, ce n'est pas l'unique dossier traité.

En 2011, ont été abordés :

- **La question des activités économiques**. Une note issue de ces travaux a été éditée par le Ministère en mai 2011. Elle permet d'ouvrir les discussions.
- **Le positionnement à adopter sur les mesures à prendre en zone FAI surpression :** aujourd'hui, deux cas de figure sont envisageables. Le guide méthodologique sur les PPRT préconise des recommandations et une note, datée de 2008, conseille des prescriptions.
- **La nécessité de hiérarchiser les travaux :** les habitants devront faire des choix si le coût des travaux dépasse 10% de la valeur vénale de leurs biens. Il est nécessaire de les orienter vers les travaux à réaliser prioritairement. Discussions en cours.
- **la notion d'établissement recevant du public difficilement évacuables.** Cette discussion a abouti à une position visant à maintenir des bassins de vie cohérents. Une note a été éditée en novembre 2011.
- **La nécessité d'impliquer les collectivités dans les études de vulnérabilité.**
- **Le financement des mesures foncières :** les travaux ont abouti au vote d'un amendement fixant une répartition par défaut.
- **Autres points qui attendent une solution :** simplification du dispositif d'exonération de taxe foncière, limitation dans le temps du droit de délaissement.

FOCUS

Faut-il recommander ou prescrire en zone FAI surpression ? Amaris avait sollicité ses adhérents pour avis. Les réponses n'ayant pas permis de dégager une tendance générale, le Président d'Amaris n'a donc pas souhaité engager l'association pour l'une ou l'autre de ces solutions. Cette discussion était, par ailleurs, conditionnée au retour au Grenelle 2 (crédit d'impôt de 40%). Si tel avait été le cas, le Ministère aurait considéré la prise en charge des travaux comme étant acceptable et aurait probablement imposé des prescriptions. Le taux du crédit d'impôt n'ayant pas été augmenté, cette question n'est plus à l'ordre du jour.

Groupe de travail du SPIRAL

Depuis l'automne, Amaris co-pilote un GT sur l'accompagnement des prescriptions de travaux, une initiative du SPIRAL (Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles et des Risques dans l'Agglomération Lyonnaise).

Canalisations

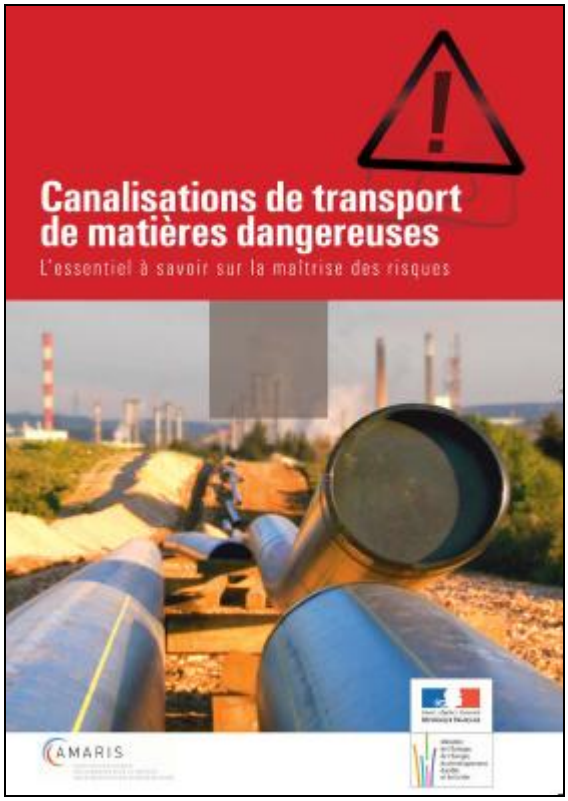

UN MAIRE SAISIT AMARIS

Le 17 mars 2011, Jean-Claude GAST, Maire de St-Julien-en-Beauchêne, a présenté au Bureau d'Amaris la situation de sa commune et plus largement celle de tous les territoires traversés par un pipeline d'éthylène circulant entre Château-Arnoux et Jarrie.

Le passage de cette canalisation impose de nombreuses contraintes. Un couloir de dangerosité avec effet létal de 350 m est, en effet, défini de part et d'autre du pipeline. Tout le fond de la vallée est paralysé : les constructions d'ERP sont interdites, des limites de profondeur sont imposées pour les plantations et les labours, etc.

Aucune contrepartie n'est prévue pour ces communes. De Château-Arnoux à Jarrie, l'exploitant a, en effet, négocié le droit de passage avec chacun des Maires. Certains Maires ont réussi à signer des conventions avantageuses mais la plupart d'entre eux étaient assez démunis et n'ont pas réussi à négocier.

LOI DE FINANCES 2011

La loi de finances en 2010 a corrigé en partie cette injustice et de façon indirecte. Les communes, traversées par des canalisations de transport de matières dangereuses, peuvent désormais à une contrepartie et prétendre à l'impôt forfaitaire des entreprises de réseau IFER (art. 1379 du code général des impôts). Pour autant, les canalisations de transport des produits chimiques en sont exclues. Seuls sont concernés les réseaux de gaz naturel et d'hydrocarbures, excluant les canalisations de produits chimiques. L'extension du périmètre de l'IFER à certaines entreprises de transport de matières dangereuses serait à relier à la suppression de la taxe professionnelle et non à la compensation d'une contrainte.

LA POSITION D'AMARIS

Les contraintes subies par les territoires doivent ouvrir le droit à des contreparties. C'est pourquoi, en 2011, elle a tenté de corriger la situation dans la loi de finances 2012. Un amendement a été déposé mais n'a pas été voté. La Ministre a cependant pris un engagement : cette question sera étudiée dans le cadre de la mission sur le bilan de la taxe professionnelle.

COMMUNICATION

Amaris a édité une plaquette sur la réforme anti-endommagement et participe aux journées d'information sur la mise en place du Guichet Unique (initiative ICSI).

Les rencontres Amaris

Les rencontres PPRT

En 2011, Amaris a initié un nouveau cycle de rencontres sur le territoire. Objectifs : répondre aux questions des collectivités sur les PPRT et réunir toutes les parties prenantes concernées pour ouvrir le dialogue.

PPRT : où en sommes-nous ?

Ces rencontres sont pilotées par **Yves BLEIN**, Président d'Amaris, et sont articulées en deux temps.

1. Un temps de présentations classiques.

La Direction Générale de la Prévention des Risques nous accompagnait lors des 6 rencontres organisées en 2011. A chaque session, **Xavier STREBELLE** ou **Laurent OLIVE** ont présenté les dernières évolutions législatives, les dispositifs de financement des mesures foncières, des mesures supplémentaires, etc. Amaris les remercie vivement d'avoir pris part à ces journées où les questions ne manquaient pas.

L'Inéris était également présent. **Guillaume CHANTELAUVE** ou **Chabane MAZRI** ont ainsi présenté des pratiques de concertation testées par l'Inéris dans le cadre des PPRT.

2. Un temps des discussions autour de deux cas concrets de PPRT présentés par des élus locaux, l'idée étant de dialoguer autour des problèmes rencontrés et des solutions trouvées, etc.

Le maire de Bassens, Jean-Pierre TURON présente le Plan de prévention des risques en cours d'élaboration sur sa commune lors de la rencontre PPRT organisée à Bordeaux en septembre 2011.

Rencontre PPRT à TOULOUSE, 11 mai

CAS CONCRETS

PPRT DE TOULOUSE par **Régine LANGE**, adjointe au Maire de Toulouse en charge du développement durable

PPRT DE LANNEMEZAN par **Bernard PLANO** (Maire) et **Delphine Mercadier** (Directrice développement et cadre de vie)

POINTS DE DISCUSSION

EXPROPRIATIONS D'ACTIVITES ECONOMIQUES OU MESURES SUPPLEMENTAIRES ?

Si le coût des mesures supplémentaires de réduction des risques est supérieur à celui des expropriations, c'est cette dernière solution qui est choisie. Le problème : seul le coût des mesures foncières est pris en compte. Les critères, mis dans la balance, ne prennent donc pas la totalité des coût : la délocalisation d'activités, les pertes d'activité économique, les fermetures, la dépollution des sols, le désamiantage, etc. A Toulouse, l'entreprise à l'origine du risque (un site de stockage) génère seulement 2 emplois. Le PPRT approuvé prévoit des mesures foncières pour 5 entreprises. Des dizaines d'emplois sont en jeu.

UN PPRT PEUT DEVENIR UN ATOUT.

A Lannemezan, le PPRT a été prescrit à un moment critique. Une usine venait d'annoncer sa fermeture : le site en question était donc en pleine reconversion industrielle. Cette double contrainte (PPRT + crise sociale) n'a pas laissé le choix aux acteurs locaux : il était indispensable de mettre en place une dynamique. Aujourd'hui, le PPRT a permis d'identifier une zone clairement dédiée aux industries Seveso.

ET LE RISQUE SOCIAL ?

La procédure PPRT néglige le fait que de nombreux emplois sont en jeu.

Rencontre PPRT à LYON, 8 juin

CAS CONCRETS

PPRT DE DOMENE par **Michel SAVIN** (Maire), **Patrick GERBY** (directeur de l'urbanisme) et André **POSTIC** (DDT)

PPRT DE PIERRE-BENITE par **Serge TARASSIOUX** (Maire) et **Denis FROMAGE** (directeur du site Arkéma)

POINTS DE DISCUSSION

L'ACCEPTABILITE DES INDUSTRIES A RISQUES EST REMISE EN QUESTION.

Les habitants commencent à se retourner contre l'usine car le financement des travaux de renforcement du bâti repose en majorité sur eux. Ces derniers vivent cela comme une injustice. Plus qu'une histoire de financement, c'est la poursuite de la cohabitation qui est posée.

LES STOCKAGES DE GAZ

Les sites de stockage génèrent des risques mais très peu d'emplois. Leur présence est donc souvent remise en question. Faut-il les délocaliser ? Où ? Comment améliorer l'acceptabilité de ces sites par les territoires ?

LA NON-PRISE EN COMPTE DES PCS ET DE LA 3 D

Ce que font les villes en matière d'alerte, de plans communaux de sauvegarde, de « capacité de résistance et résilience » ainsi que leur topographie ne sont pas suffisamment pris en compte dans les PPRT. Cela pose clairement la question de leur utilité et d'une conception de la ville trop mécanique.

RISQUE DE SPECULATION IMMOBILIERE

Les périmètres PPRT sont parfois plus restreints que les zones Z1 et Z2. Des terrains, qui n'étaient pas constructibles, le seront à nouveau. Ces zones vont être exposées à un nouveau type de risque : la spéculation immobilière !

Rencontre PPRT à FOS-SUR-MER, 16 juin

CAS CONCRET

PPRT DE CHATEAUNEUF-LES-MARTIGUES par **Rolande KIEGEL** (adjointe au Maire de Châteauneuf-les-Martigues) et **Françoise PERNIN** (ajointe au Maire de Martigues)

SEANCE DE QUESTIONS-REPONSES

Maître **Vincent SOL,** avocat associé - Winston & Strawn, spécialiste des problématiques environnementales, Maître **Frédérique CHAILLOU**, avocat - Winston & Strawn, **Emmanuel MARTINAIS**, Chargé de recherches, ENTPE

POINTS DE DISCUSSION

INSCRIRE LES PPRT DANS LES PROJETS DE TERRITOIRE

Aujourd'hui, les élus sont au courant des dossiers alors qu'auparavant, ils étaient plus concernés que vraiment intéressés. Les PPRT ont conduit les élus locaux à s'intéresser aux risques industriels et à réfléchir à l'avenir très incertain de ces territoires. Ainsi, désormais, PPRT, avenir des territoires industriels et projets politiques s'interconnectent**.** Pendant l'élaboration des PPRT, les élus ont intérêt à porter activement un projet de territoire plus global.

TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

Que ce soit à Fos-sur-Mer ou à Marseille, le transport de matières dangereuses pose problème. Les camions traversent ces villes et agglomérations, exposant les habitants à un risque qui n'est pas pris en compte. Il y a vide réglementaire, plus particulièrement en ce qui concerne l'accumulation à l'arrêt des camions citernes.

Amaris a participé à l'organisation des Rencontres de Fos du 17 juin, en partenariat avec la Ville de Fos-sur-Mer et l'Association des Ecomaires. 150 personnes ont participé à cette journée.

Rencontre PPRT à Bordeaux, 28 septembre

CAS CONCRETS

PPRT DE BASSENS par **Jean-Pierre TURON** (Maire de Bassens)

PPRT DE LA ROCHELLE par **Maryline SIMONE** (adjointe au Maire) et **Cécile GROULT** (chargée des risques)

POINTS DE DISCUSSION

UN PPRT APRES SON APPROBATION

Le PPRT de Bassens paie peut-être le fait que les conventions de financement sont parmi les premières à être traitées. La peur de créer une jurisprudence est présente et les négociations sont lentes. Des discussions sont en cours avec le Conseil régional et le Conseil général, qui perçoivent une partie de la contribution économique territoriale. L'industriel a également demandé à l'Etat de prendre en compte l'aspect stratégique de ce dépôt pétrolier. Mais aujourd'hui, seuls les critères de "puissances fiscale et économique" sont pris en compte.

INCOMPREHENSIONS LIEES A LA LENTEUR DE LA PROCEDURE

Il est indispensable de créer des outils pour assurer la traçabilité des discussions car, aujourd'hui, on est dans un « trou noir ». Les habitants ont l'impression que rien ne se passe. C'est le point le plus délicat à expliquer aux habitants. Par exemple, des études de vulnérabilité ont été réalisées à La Rochelle. Un an plus tard, aucune restitution n'a été faite à la population.

LES COLLECTIVITES LOCALES DANS LA PROCEDURE PPRT

Les villes ne sont pas toutes préparées à jouer leur rôle. Une période d'acquisition d'une expertise interne est indispensable pour vraiment suivre et prendre part à l'élaboration des PPRT.

LES CRAINTES SUSCITEES

Parfois le PPRT suscite plus de craintes que de soulagement : on (re)découvre une zone industrielle potentiellement dangereuse !

Rencontre PPRT à Strasbourg, 20 octobre

CAS CONCRETS

PPRT DE STRASBOURG par **Serge FORESTI** (Directeur de l'environnement - CUS)

PPRT de **CHALAMPE** par **Martine LAEMLIN-DELMOTTE** (Maire de Chalampé) et Savino **LEONE** (Directeur du site Rhodia)

POINTS DE DISCUSSION

ZONES GRISES ET AVENIR DES TERRITOIRES

Un PPRT fige la situation des « zones grises » et freinera ainsi les mutations et reconversions de ces sites. C'est donc très pénalisant pour un territoire qui réfléchit à son avenir.

COLLABORATION COLLECTIVITES, PORT AUTONOME, ETAT

A Strasbourg, les acteurs locaux étaient déterminés à trouver des solutions de réduction de risques. Il fallait trouver des solutions pour faire évoluer la carte des aléas. L'Etat, le Port autonome et la Communauté urbaine ont cofinancé une étude de mesures supplémentaires de réduction des risques.

COMMISSION TRANSFRONTALIERE

A Chalampé, le travail entre les parties prenantes du PPRT a été facilité par des habitudes de coopération. Les différents acteurs pouvaient s'appuyer sur **une démarche antérieure au PPRT**. Depuis dix ans, une commission *Environnement*, composée d'une vingtaine de personnes, principalement des élus, a pris l'habitude de se réunir pour rencontrer les entreprises à risques. Cette commission est également transfrontalière.

VOIE DE COMMUNICATION

Depuis décembre 2010, la commune de Chalampé a perdu tout espoir d'accueillir la gare de desserte SNCF, qui aurait du être créée à l'occasion de la réactivation de la ligne Mulhouse-Fribourg. ***« Un PPRT sur un territoire, c'est aussi cela ».***

ONT PARTICIPE AUX RENCONTRES

ARCHIER CAROLINE, BARTH THIBAULT, BERNE GERARD, BERTHOUARD MARCEL, BISEL ADRIEN, BODON BERNARD, BOMBASARO DANIEL, BORDON FABIEN, BRUN-PICARD EMMANUEL, BURY CHRISTIAN, CABAUD BERTRAND, CAILLAT GILLES, CAMPENS VINCENT, CARRIER PHILIPPE, CERONI JOELLE,CHAGNARD PEILLARD EDITH, CHAINE JACQUES, CHARPIN ISABELLE, CHARRIERE DANIEL, CHOTARD MICHEL, COCHERIL JEAN NOEL, COSTE PAUL, COURAULT ANNE CHRISTINE, DECELLE-LAMOTHE SANDRA, DUCOEUR RAVAUX NATHALIE, FAURE BRAC CHRISTOPHE, FERRARI CHRISTOPHE FOTI MICKAEL, FROMAGE DENIS,FUENTES JEROME,GALLUCCI JACQUES, GANDILHON STEPHANIE, GAUTHIER NICOLAS, GERBY PATRICK, GIROUD STEPHANIE,GOURCY VERONIQUE, GUERRERO RAPHAEL, GUIBERT VALERIE,GUILLARD GILLES,GUILLOUX MICHEL, HANNARD BENOIT,KLEIN MAUD, KOWAL SOPHIE, LAMBERT CATHERINE,LAROCHE FREDERIC, LAURANS FANNY,LAVERGNE LOUIS, LE RISBE BERNARD, LEMAIRE VALENTINE, MABILON PEGGY, MARTIN JEAN LOUIS, MEUNIER SANDRINE, MIRANDE JEAN PIERRE, MOUCHEL JEAN YVES, MOUREY JEAN, NEDELEC BRIGITTE,NIVON JACQUES,OLIVE LAURENT, ORCONNEAU ALINE,PAYEBIEN JEANPERDRIX ALEXANDRA, PEREZ DAVID, PERROTIN GERARD,PILOT MARTINE,PLANET PIERRE,POSTIC ANDRE,PRALY JEANNINE,REYNAUD BEATRICE,RINALDI RAYMOND,ROGAY FREDERIC, ROUX ELISABETH, SALENBIER CHRISTIAN, SAVIN MICHEL, TARASSIOUX SERGE, THIVILLIER HENRI, TORQUET LISE, VEYRON GILBERT, VILLIEN JEAN, VINCENT ARNAUD, BERNADOT MARTINE, BROUSSE PATRICK, CHARDAVOINE SABINE, COMBES JEAN FRANCOIS, DAGEN BERNARD, DARMANI GUYLAINE, DONNADIEU PHILIPPE, FOREST AUDREY, GUYKNECHT NATHALIE, LANGE REGINE,MAGNE GHISLAINE, MERCADIER-MOURE DELPHINE, PERINI HUGUETTE, PLANO BERNARD, RAMEAU ROGER, SANS CHRISTIAN, VACHER GILLES, VERGNES CHRISTIAN, VERGNES ELSA, ALEMPS REGIS, AMOUROUX HENRI-VINCENT, ARHANCET JEROME, AUFFRET YANNICK, BATAILLER ERIC, BERGE JEAN CLAUDE, BERNARD DOMINIQUE, BONNET GILLES, BOUC JEAN LOUIS, BOUCARD CECILE, BOUTIN EMMANNUEL, BROUAT SYLVIE , CALAS CECILE, CHANTELAUVE GUILLAUME, CORDEBOEUF CELINE, COUTY HELENE, CROCHEMORE PHILIPPE, DODOGARAY GILBERT, DORNIAS JEAN, DUPUY FRANCOIS,GARBAY CELINE, GENOVESIO FABIEN, GROULT CECILE, GUERIN JEAN FRANCOIS, HOREL ANDRE, IMBERDIS MATHIEU, LAHILLE HELENE, LETANOUX MORGANE, MALBET JEAN PIERRE, MESSAI KARIM, QUEYRENS DIDIER, RICHARD VALERIE, SIMON JEAN CLAUDE, SIMONE MARYLINE, STREBELLE XAVIER, TOUCOULET CAROLE, TURON JEAN PIERRE, WALRICK ANNE, ARNOLD GERALDINE, BEHR ROMAIN, BONTEMPS ARNAUD, BOTZ ANITA, BUFFET FRANCOISE, BURGER DAMIEN, COLLIN ANNE SOPHIE, COLLONGUES MANUEL, CRELEROT OLIVIER, DANNER CLAUDE, DIARD PHILIPPE, FOLUSZNY GERARD, FORESTI SERGE, GOEPP NATHALIE, GREFF DANIEL, GRUBER LAURENT, GUIHAL JEAN FRANCOIS, HAXAIRE HENRI, HOELLINGER SERGE, HUEBER ANTOINE, JUND ALAIN, KESSLER YVES, LAEMLIN DELMOTTE MARTINE, MACIEJEWSKI PATRICK, MAMMALI JEROME, MASSLO ALBERT, MAZRI CHABANE, MILLET MARYSE, MULLER FRANCIS, OLIVE LAURENT, POINTURIER RAYMOND, RAUCH DANIEL,REBOH JEAN PHILIPPE, RICHARD MAX, ROBERT THERESE, SAUER FABRICE, SAVINO LEONE, SCHUSTER SOPHIE, THIEBAUT ALAIN, THIRIET JEAN PAUL, TRITSCH BERNARD, PIERRE MAURICE, CARLES GERARD, CATY MICKAËL, LIERMANN MONIQUE, VANIER JEAN LOUIS, VETTER CHARLES, WEBER MARCEL, WILLER JEAN MARC, ZINS MARIE PAULE, TEYSSIER, MOSTEFA, HEIDMANN, ALTMEYER ALOIRO, CHAUDIERE, ABEL GUY JEAN, ACKERMAN ERIC, ALLEGRINI JOSE,AUBRY DAVIS, BAUDUIN LISE, BENOI JEAN LOUIS, BETTONI SERGE, BLANCHARD GERARD, BODON BERNARD, BONILLO GILBERT, BOUDOUBE PAUL, BOULLERNE FREDERIC, BRUNEL PATRICK, BURRONI VINCENT, CABAUD BERTRAND, CANTONE DELPHINE, CHACORNAC JEAN MICHEL, CHAILEUX EMILIE, CHAILLOU FREDERIQUE, DEBOOM RICHARD, DESCHAMPS CLAUDE, DESCHAMPS LILIANE, DHO FIANDINO MARIE CLAUDE, DUGAIN NATHALIE, DUPONT EDOUARD, DUTREILLY ALAIN, EGEA HELENE, EYMARD PAUL, FALSQUELLE DAVID, FLEURY LILIANE, FRISCIA MICHAEL, GANDILHON STEPHANIE, GARCIA FRANCOIS, GAST JEAN CLAUDE, GIRAUD JOEL, GOMEZ FREDERIC, GONZALEZ THIBAUD, GOUEL-VASSE LAURENT, GRAZINI BRIGITTE, GRUNINGER FABIENNE, GUILLAUMENQ ANNE, GUILLOUX MICHEL, HARTZ STEPHANE, HOELLERERE JACKY, HOUARI ESTHER, HUERTAS NATHALIE, JULLION BESNARD EMMANUELLE, KAMATE CAROLINE, KIEGEL ROLANDE, LANGEVIN ANDRE, LAPORTE JEAN FRANCOIS, LARRIEU JOSIANNE, LEBLANC SANDRINE,LELIEVRE MAUD, LENOIR KARINE, LESPINASSE FABIENNE, MARION RENE, MARTINAIS EMMANUEL, MAURICE GABRIEL, MITOLO CHRISTINE, MOISSIN JEAN FRANCOIS, MOUTGY DANIEL, NAVEILHAN JEAN CLAUDE, N'GAR AICHA, PATRUNO CHRISTIAN, PAVUE LAURENT, PAWLICKI LEON, PAWLICKI SIMONE, PERIGNON JEAN PIERRE, PERNIN FRANCOISE, PERROTIN GERARD, PIRAS JEAN LUC, POURTOUT PHILIPPE, PRAT-MOULLEC DANIELLE, PREMARTIN ARMAND, QUEYREL BRIGITTE, RIOU VIRGINIE,RODRIGUEZ JACQUES, SALAS CHRISTELLE, SAMET MARIE, SAUVAGE LAURE,SENANT MARC,SOL VINCENT, SORGIA JEAN ,SQUARATTI EMELINE, THEBAULT GWENAELLE, VACHER GILLES, VIDAL RAJAE, ZAJAC STEPHAN, ZAMI ISABELLE

Les journées d'information PCS

LE 14 AVRIL.....

Amaris a organisé une rencontre d'information sur les Plans communaux de sauvegarde à **Miramas**.

LE PRINCIPE DE CETTE RENCONTRE

La mutualisation des ressources des communes membres d'Amaris.

LE PROGRAMME

- Matinée : Cadre général des PCS (objectifs des PCS, rappel réglementaire) par Christian Chicot
- Après-midi : Séances de questions réponses

ILS SONT INTERVENUS AU COURS DES CETTE RENCONTRE ET AMARIS LES REMERCIE

Christian Chicot (mairie de Gonfreville-l'Orcher)

Marc Michel (mairie de Pierre-Bénite)

Caroline Paules (mairie de Feyzin)

ILS ONT PARTICIPE

BARTOLI Gérard, CAMPENS Vincent, CHAGNARD Edith, CHAYOT Bernard, CHICOT Christian, DEMARETZ Guy, DUPONT Edouard, FAVRE Delphine, FRISCIA Mickaël, GALTIER Fabienne, GINOUVES David, GRAZINI Brigitte, GUARELLA François, GUILLON Jean, GUTKNECHT Nathalie, HUGUES Christine, MICHEL Marc, MOUCHE Christine, PANDOLFI François, PAULES Caroline, PEREZ Gilles, PERNIN Françoise, RODRIGUEZ Jacques, ROMAIN Judith, ROS Carole, SAINT6MARTIN Agnès, SERVONNET Miren, SORIANO Robert, THEBAULT Gwénaëlle, VALLEZ Gérald, VAN NGHIA Adeline, VIDAL Rajae, ZAJAC Stephan

Petit-déjeuner de travail

LE 4 FEVRIER.....

A l'invitation d'Amaris, des parlementaires se sont réunis autour du Président d'Amaris et de quelques membres du bureau pour un temps de travail sur les PPRT.
Yves Blein a ouvert cette rencontre en rappelant brièvement les grandes problématiques liées à la mise en place de PPRT, plus particulièrement la question du crédit d'impôt. Il a rappelé que l'année 2010 s'est soldée par un échec compte tenu du taux et du plafonnement fixé par la Loi de Finances, 30 % pour un montant de travaux plafonné à 5 000 € pour une personne seule et 10 000 € pour un couple. **Comment engager le débat sur ces questions ? Pourquoi ce sujet, de toute évidence très consensuel, passe-t-il à la trappe au moment du vote de la loi de finances ?**

Les thèmes abordés.....

Les riverains concernés par les PPRT -
Les Maires rencontrent tous les mêmes difficultés sur le terrain pour répondre à l'anxiété des populations qui « ne savent pas » et à leurs inquiétudes concernant le financement des travaux imposés.

Les activités économiques -
La loi de 2003 est inadaptée aux activités économiques présentes dans les périmètres des PPRT. Dans les zones industrielles, vouloir appliquer les mesures prévues pour les habitations, pourrait engendrer des délocalisations d'entreprises et la désertification. La question des entreprises, à l'origine du risque, est également grave. Si on veut maintenir des emplois industriels en France, il faut repenser la cohabitation avec ces sites.

La vie des territoires pendant les PPRT -
Du fait du gel de l'urbanisation dans l'attente du PPRT, des territoires sont en train de mourir.

La gestion du risque en France -
Le nombre d'inspecteurs d'installations classées est trop faible. Le pilotage du risque devrait se faire dans la durée.

LES PISTES DE TRAVAIL.....

Orienter le débat sur la défense des emplois industriels et le risque de désindustrialisation, sujet d'intérêt général.

Des rendez-vous entre une délégation de parlementaires et les ministres concernés - à savoir la Ministre de l'Ecologie, le Ministre de l'Industrie et le Ministre du Budget ;

Interpeller le Gouvernement sur la nécessité de créer **un outil pour que les industries soient acceptées** et les emplois maintenus.

Entamer un travail auprès des **missions parlementaires** travaillant sur la chimie et sur la désindustrialisation.

ILS ONT PARTICIPE ET AMARIS LES REMERCIE

Anne Auffret, Maire de Donges
Marie-Noëlle Battistel, Député de l'Isère (4e circonscription)
Dominique Bernard, Vice-président de la Communauté de communes de Lacq
Yves Blein, Maire de Feyzin et Président d'Amaris
Christiane Demontès, Sénatrice du Rhône, représentée par Lionel Pretto, son assistant parlementaire
Yves Guégaden, Maire-adjoint de Notre-Dame-de-Gravenchon
Francis Hillmeyer, Député de la 6e circonscription du Haut-Rhin
Marietta Karamanli, Députée de la Sarthe
Fabienne Keller, Sénatrice du Bas-Rhin
Michel Issindou, Député de l'Isère
Martine Laemlin-Delmotte, Maire de Chalampé
André Langevin, Maire d'Arnage
Sylvain Laval, collaborateur du groupe SRC à l'Assemblée Nationale
Jean-Paul Lecoq, Député-Maire de Gonfreville-l'Orcher
Equipe Amaris : Delphine Favre (chargée de mission), Camille Maheas (étudiante en stage), Christelle Salas (Assistante), Danielle Sauge-Gadoud (chargée des Risques à Feyzin)

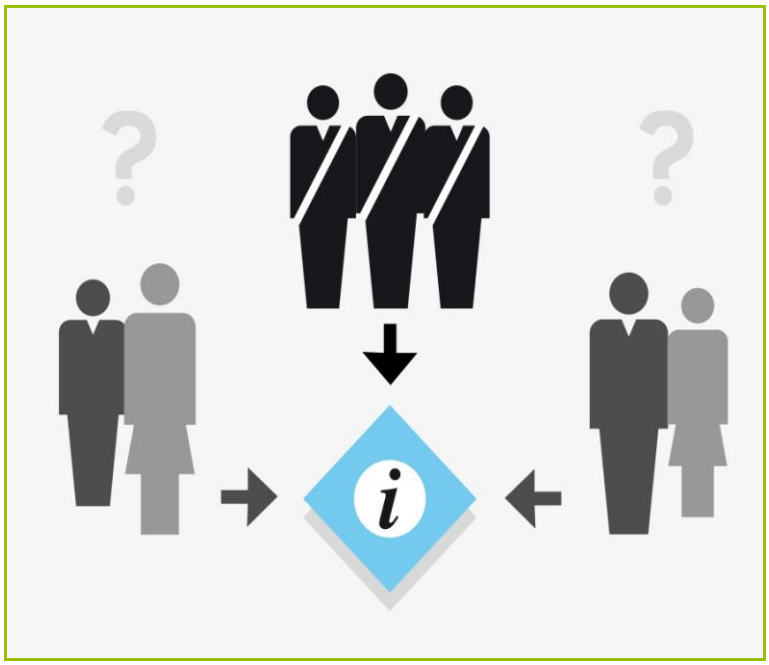

Des connaissances mutualisées

Soutenir et accompagner

AIDER SES ADHERENTS.....

L'association intervient pour défendre les intérêts communaux dans toutes les négociations avec l'Etat ou les industriels. Amaris aide les collectivités confrontées à des situations conflictuelles par un examen en commun des problèmes rencontrés, par l'analyse et la recherche de solutions. Elle intervient également pour faciliter la recherche d'informations et orienter vers les interlocuteurs adaptés.

FOCUS - AMARIS ET LA COMMUNE D'ISSOU

Située à 49 km de Paris,
Issou est une ville de 4 538 habitants.
Sur son territoire : un site
avec comme activité ''sensible''
le stockage et la distribution de kérosène
à destination des aéroports parisiens
et de merox
produit permettant de
traiter le kérosène.

LE PPRT

Le PPRT concerne les communes de Gargenville, Porcheville, Mézières-sur-S. et Issou. Il a été prescrit le 15 juin 2009 et prorogé le 15 décembre 2010. M^{me} Chevalier, Maire d'Issou, et son conseil municipal ont sollicité Amaris dès 2010.

LES PROBLEMES

*Difficultés pour avoir des informations.

*Pas de précisions sur la réduction des risques à la source effectuée ou non.

*Non prise en compte du PCS pour la cinétique lente.

*Un territoire communal obéré par les aléas et des pré zonages d'urbanisme peu cohérents.

*Les 20% de logements sociaux de la Loi SRU : Issou paie une amende, doit réaliser des logements sociaux alors que les terrains acquis sont en pré-zonage d'urbanisme ne permettant pas la construction de logements collectifs. La Commune n'a plus de foncier.

L'ACCOMPAGNEMENT D'AMARIS

*Une visite de terrain à Issou pour faire le tour des problèmes posés et chercher des solutions.

*Des points réguliers par mails ou par téléphone, propositions de stratégie de négociation, de courrier.

*Participation d'Amaris à une réunion publique.

*Un questionnement du Président au Ministère sur la situation d'Issou et des communes confrontées aux obligations contradictoires de satisfaire à la loi SRU et des territoires gelés par le PPRT.

Echanger nos expériences

Groupe de travail.....

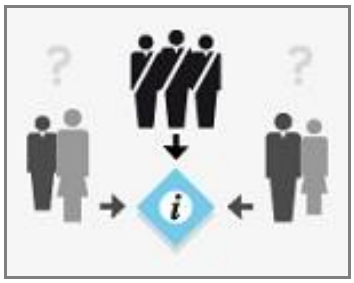

Réunissant les techniciens des villes adhérentes, il permet à l'association de s'appuyer sur leurs expériences et leurs expertises et d'alimenter le travail de l'association tout au long de l'année. C'est aussi une communauté d'échange pour partager, valoriser les bonnes pratiques. En 2011, le groupe de travail des techniciens s'est réuni chaque trimestre.

www.amaris-villes.org.....

En 2011, le site a été entièrement refondu, la version définitive a été livrée en septembre. Ce site est axé sur la diffusion d'information et sur la mutualisation des expériences de chacun.

UNE NEWSLETTER MENSUELLE

Elle est envoyée à 1770 destinataires, la dernière semaine de chaque mois, depuis septembre 2011. Au sommaire : des actualités, des retours d'expérience, des nouvelles de la vie de l'association, etc.

DES OUTILS DE MUTUALISATION

Le site Amaris a été conçu pour que ses utilisateurs puissent échanger sur la problématique des risques. Pour ce faire, une boite à outils est à leur disposition ainsi qu'un annuaire privé.